

# Envolée des créations grâce à l'auto-entreprise

**La mise en place en 2009 du nouveau statut de l'auto-entreprise s'est traduite par un bond du nombre de créations. En Alsace, 14 100 nouvelles unités ont été immatriculées, c'est 72 % de plus que l'année précédente. Quasiment tous les secteurs ont bénéficié de cet essor. Mais hors auto-entreprises, le nombre de créations diminue partout sauf dans l'industrie. Signe du contexte économique dégradé, le nombre de défaillances est en nette augmentation.**

**E**n 2009, le nombre de créations d'entreprises dans le secteur marchand hors agriculture s'élève à 14 100 en Alsace, soit une progression de 72 % par rapport à l'année précédente (+75 % au niveau national). Depuis 2007, la dynamique est plus forte dans le Haut-Rhin. Les créations y ont augmenté de près de 80 % en 2009, portant le nombre de nouvelles unités à un peu moins de 5 500. Dans le Bas-Rhin, un peu plus de 8 600 créations ont été enregistrées, soit 68 % de plus qu'en 2008.

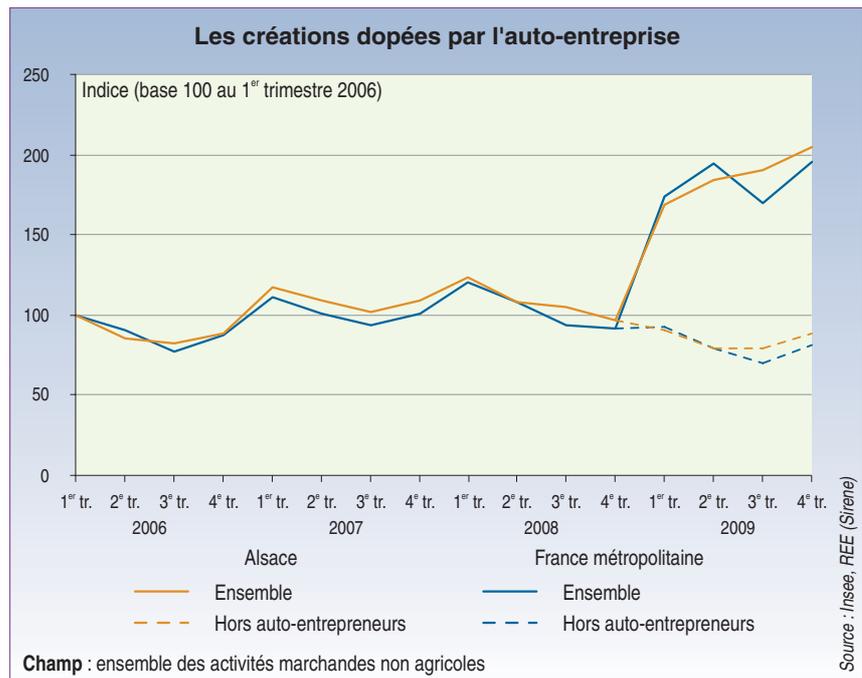
## La création dopée par les auto-entrepreneurs

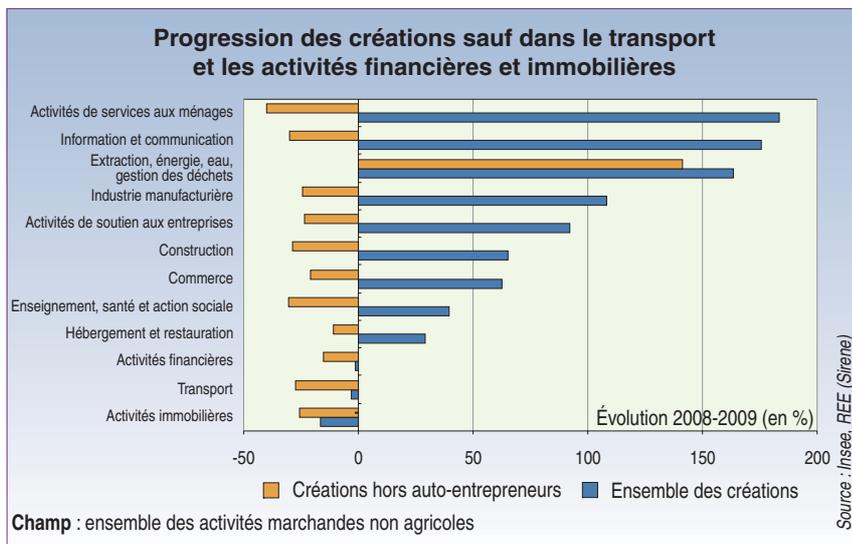
Cette importante augmentation est due à l'enregistrement de 7 750 auto-entreprises, nouveau statut mis en œuvre le premier janvier 2009. Ce régime simplifie les démarches administratives lors de l'inscription et réduit les conditions de création. Il concerne principalement le domaine des services ou certaines activités pratiquées en libéral, au chiffre d'affaires limité. Le succès de ce régime a été immédiat, et dès le premier trimestre de l'année, près de 1 500 entrepreneurs alsaciens avaient opté pour cette formule. Cet engouement s'est encore renforcé tout au long de l'année, avec plus

de 2 000 créations sous ce régime les trimestres suivants. Au niveau national, dès la fin de l'été, la création d'auto-entreprises a marqué le pas, après l'envolée enregistrée les mois précédents.

## Net repli des créations hors auto-entreprises

En excluant les nouvelles entreprises relevant de l'auto-entreprise, 6 360 unités ont été immatriculées dans la région, soit un recul de 22 % par rapport à 2008. Au niveau national, la baisse est équivalente. En Alsace, la forte dynamique de création enregistrée pendant six années consécutives, avait marqué le pas dès début 2008 avec une légère diminution sur l'année de 0,7 %.





La baisse des immatriculations hors auto-entreprises, s'explique non seulement par les tensions économiques, mais également par un effet d'opportunité lié à la mise en place du nouveau statut. Un certain nombre de porteurs de projets se sont en effet orientés vers ce nouveau régime pour créer leur entreprise, délaissant le mode de création classique. D'autres entrepreneurs ont profité de ce nouveau régime, pour s'inscrire dans ce statut ou pour concrétiser un projet qui avait peu de chance d'aboutir sans cela. Cet effet d'ajout concourt au succès de l'auto-entreprise et à la dynamique globale des créations.

Les auto-entreprises représentent environ 55 % de l'ensemble des créations alsaciennes sur l'année, soit un taux comparable à la moyenne nationale. Seules les régions Rhône-Alpes, Corse et Île-de-France ont des taux d'auto-entreprises plus faibles.

### L'auto-entreprise surtout dans les services à la personne et l'information-communication

La plupart des secteurs enregistrent une hausse des créations,

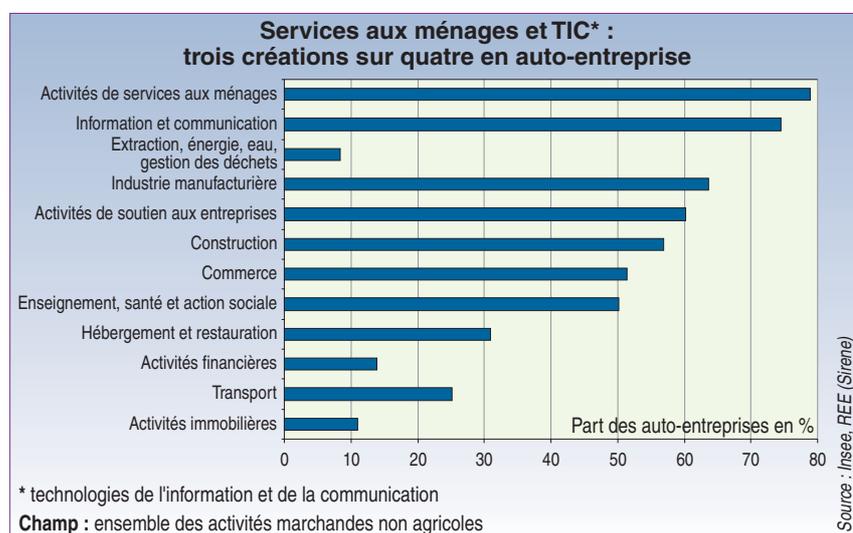
avec un essor très rapide dans les activités propices à l'auto-entreprise. La hausse du nombre de créations est particulièrement forte dans les secteurs où plus des trois quarts des nouvelles installations relèvent du nouveau régime. C'est le cas de l'information-communication et des services à la personne, secteurs où le nombre de créations a triplé par rapport à 2008. Ces deux secteurs représentent 18 % des créations et 26 % des auto-entreprises. Les auto-créateurs y exercent des activités de designer, maquettistes, ou encore de généalogistes, graphologues ou tatoueurs, pour les services à la personne.

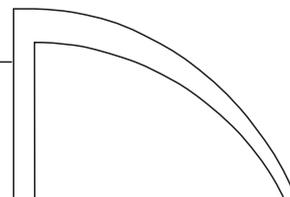
Dans les services aux entreprises et dans l'industrie manufacturière,

les nouvelles immatriculations ont doublé et six créateurs sur dix sont des auto-entrepreneurs. Ils sont nombreux à s'installer dans les activités de conseil juridique et de gestion pour les services aux entreprises. Dans l'industrie, ils s'orientent principalement vers la fabrication de bijoux fantaisie ou d'articles en bois.

La hausse est un peu plus modérée, d'environ 60 %, dans le commerce et dans la construction, secteurs où la moitié des créations sont des auto-entreprises. Ensemble, ces secteurs concentrent 35 % des créations totales et des créations en auto-entreprises. Le commerce, qui représente à lui seul près d'un quart des créations totales, est à ce titre, le premier secteur en termes de créations d'entreprises.

Seuls le transport, les activités financières et d'assurance et les activités immobilières font exception à la hausse du nombre de créations totales. Dans ces secteurs peu ouverts à l'auto-entreprise, les créations reculent, jusqu'à 17 % dans l'immobilier, activité très affectée par le contexte économique.





### La production et le commerce d'électricité se distinguent

Hors auto-entrepreneurs, tous les secteurs sont concernés par le repli des créations. S'agissant de l'industrie manufacturière, du commerce, de la construction, et des technologies de l'information et de la communication, qui affichaient en 2008 des baisses de 6 à 16 %, en 2009, le recul est nettement plus élevé et dépasse 20 %.

Dans des activités encore dynamiques en 2008, l'hébergement-restauration et l'éducation, santé et action sociale, le nombre de créations hors auto-entreprises est en baisse en 2009.

Seule l'activité de "production et commerce d'électricité" est épargnée par la réduction du nombre de créations hors auto-entrepreneurs. Ce segment de l'industrie a bénéficié du développement des énergies renouvelables. Dans ce groupe d'activités, 300 entreprises ont été créées en

2009, la totalité en dehors du statut d'auto-entrepreneur. C'est 3,5 fois plus qu'en 2008. Elles représentent 31 % des créations de l'industrie en 2009, contre 20 % l'année précédente et 9 % en 2007.

Avec l'arrivée des auto-entreprises, le nombre d'entreprises individuelles créées a grimpé en flèche (+150 %) alors que les formes sociétaires diminuent quelque peu (-3 %). Depuis 2004, les créations se répartissaient à parts égales entre entreprises individuelles et sociétés. Avec le nouveau statut, la proportion de sociétés chute et s'établit à 28 % en 2009.

### Forte hausse des défaillances

Le nombre de défaillances jugées au cours de l'année 2009 est en hausse de 23 % par rapport à 2008, pour 7 % au niveau national. Au cours de ces douze derniers mois, plus de 1 500 procédures ont été

enregistrées en Alsace. Ce niveau n'avait jamais été atteint au cours des vingt dernières années, même lors de la crise économique de 1993.

Le Haut-Rhin a été particulièrement touché avec une augmentation de 44 % du nombre de défaillances (+200 jugements). Dans le Bas-Rhin, la hausse s'établit à 12 %.

Les secteurs de la construction et du commerce sont les plus concernés avec plus de 400 dépôts de bilan enregistrés chacun. L'industrie manufacturière a également pâti de la conjoncture dégradée (+25 %, soit 110 défaillances).

Six entreprises en défaillance sur dix ont cinq salariés ou moins. La moitié des redressements concerne des entreprises créées depuis 2005.

■  
Stéphanie HÉRANT

## Les nouveautés en 2009

### Un nouveau statut : l'auto-entreprise

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent (ou possèdent déjà) une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités), à titre principal ou complémentaire. L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la microentreprise, c'est-à-dire réaliser moins de 80 000 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale ou moins de 32 000 euros pour les prestations de services et les activités libérales. La personne physique doit également exercer en franchise de TVA.

Le statut de l'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu simplifié.

L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'un régime microsocial simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ;
- d'une exonération de TVA ;
- sur option, d'un régime microfiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) ;
- d'une exonération de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

### Une nouvelle nomenclature

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les créations d'entreprises sont enregistrées dans la nouvelle nomenclature d'activités française NAF rév.2. Les résultats sont diffusés dans une nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rév.2.

### Pour en savoir plus

<http://www.insee.fr/fr/methodes> - rubrique "Nomenclatures".